

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le compte-rendu** de la séance du 3 novembre 2016.
- **Accepte le rajout de deux points** à l'ordre du jour :
 - Nouvelle proposition de rachat par la commune du site de la fonderie ;
 - Nouvelle convention avec le Centre de Gestion relatif au service de missions temporaires
- **Adopte les modifications sur deux points des statuts de la CCHC**, demandées par Madame la Préfète ;
- **Décide d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'IFSE** (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, liée aux postes des agents de la Fonction Publique Territoriale), et **autorise le maire à signer** les documents s'y rapportant ;
- **Approuve les modalités de répartition des frais de scolarisation entre les communes de Hautevelle et de Fontaine-les-Luxeuil**, pour un montant de 55 € par élève et par année scolaire et **autorise le maire à signer la convention** conclue pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ;
- **Décide d'adhérer à l'Agence Départementale « Ingénierie 70 » pour la compétence d'assistance informatique ; Adopte les nouveaux statuts** de l'Agence Départementale et **autorise le maire à signer** la convention correspondante ;
- **Sollicite** dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de lecture publique du Conseil Départemental de la Haute-Saône, les services et l'intervention de la Médiathèque de Prêt pour la bibliothèque de Fontaine-les-Luxeuil ; **Approuve la convention de partenariat 2017-2019 de catégorie A entre la Médiathèque départementale et la commune de Fontaine-les-Luxeuil ; Autorise le maire à signer ladite convention ;**
- Suite aux travaux d'aménagement réalisés au centre bourg sur la RD 964, **Approuve la convention avec le Conseil Départemental, ainsi que la répartition des charges d'entretien ; Autorise le maire à signer la convention conclue pour 5 ans**, avec possibilité de tacite reconduction de 5 ans en 5 ans ;
- **Accepte, suite à la demande de la Société Bouygues Telecom**, et avec l'aval des services de l'ONF, **le transfert de ses installations sur le site de Fontaine-les-Luxeuil, à la Société Cellnex France SAS ; Autorise le maire à signer le nouveau contrat** qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017 ;
- **Décide d'ajourner le demande d'occupation du domaine public par la Société Free Mobile**, afin d'étudier les garanties liées à la préservation de la santé des riverains ;
- **Décide**, afin d'assurer la continuité du service communal, **d'adhérer au service de missions temporaires**, mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône ; **Approuve la convention cadre correspondante ; Autorise le maire à signer le document et à faire appel à ce service**, le cas échéant, après avoir prévu au budget les dépenses nécessaires ;
- **Accepte l'offre de rachat à Cinq mille euros du site de la Fonderie**, sous réserve d'une confirmation écrite de la proposition par le liquidateur judiciaire en charge de ce patrimoine ;
- **Donne un avis très favorable** pour autoriser les Autorités belges à décerner la décoration du Travail à une ressortissante belge domiciliée dans la commune de Fontaine-les-Luxeuil.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 19 décembre 2016

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN